

CO et environnement

Mesures pour la protection
de la faune et de la flore



Swiss Orienteering fait preuve d'une grande réserve dans les habitats du grand tétras, afin que cette espèce en voie de disparition ne soit pas dérangée par des coureurs d'orientation.



Nous prenons soin de notre environnement

La course d'orientation (CO) a lieu à l'air libre: dans des forêts, des pâturages, des parcs ou encore des zones résidentielles. En tant que coureuses et coureurs d'orientation, nous nous considérons comme hôtes de la nature et il nous tient dès lors particulièrement à coeur de respecter les richesses et la beauté de notre «stade». Organiser une CO respectueuse de l'environnement signifie éviter les habitats sensibles, écarter les parcours de toute zone de protection de la faune, choisir les emplacements des postes avec soin et prêter attention aux espèces végétales et animales protégées.

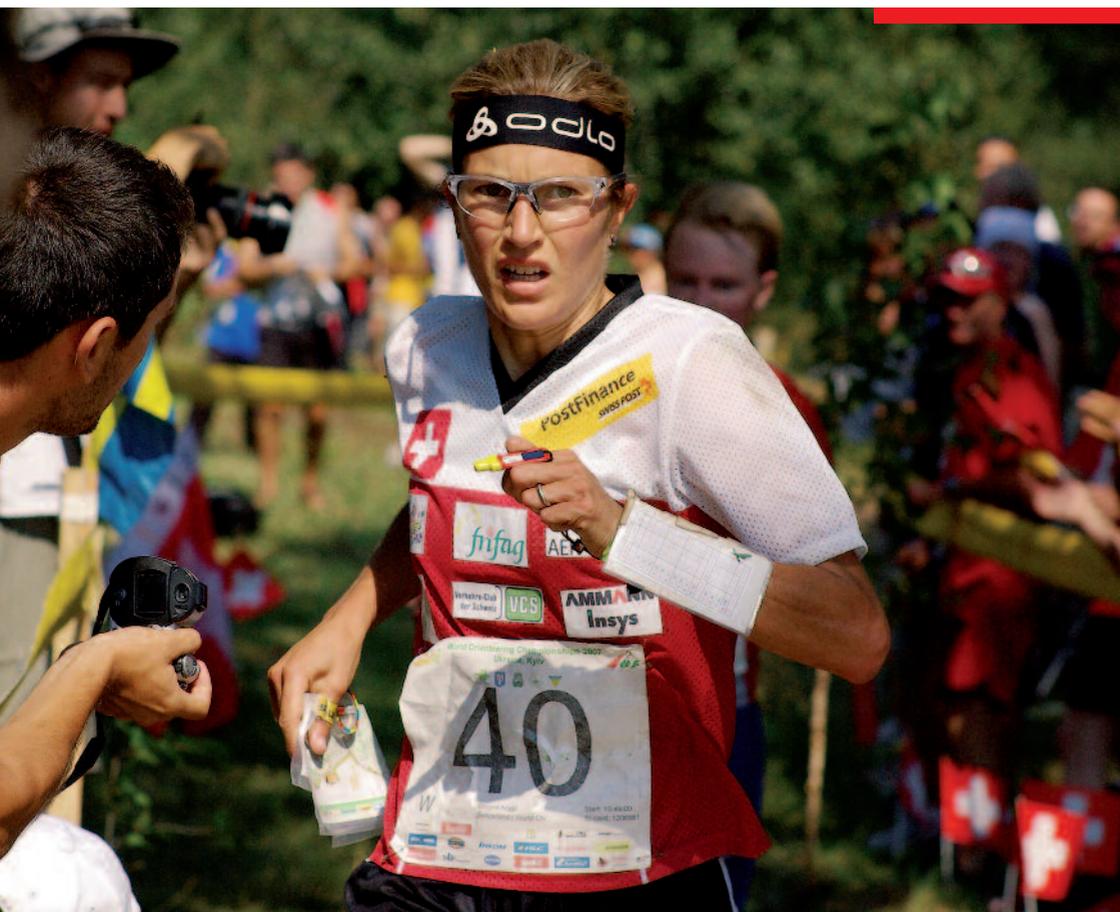
Swiss Orienteering est consciente de cette responsabilité et connaît depuis plusieurs années des mesures législatives ainsi que des recommandations pour l'élaboration de cartes de CO, la planification et l'organisation de compétitions ainsi que le traçage des parcours.

Swiss Orienteering donne également à la thématique «CO et environnement» une place privilégiée dans la formation des moniteurs J+S ainsi que dans la formation continue des cartographes, des traceurs et des bénévoles.

Commission
«CO et environnement»

La commission «CO et environnement», constituée de 10 membres spécialistes en écologie, protection de l'environnement, sylviculture et droit de l'environnement, a comme tâche d'éditer des politiques de protection de la faune et de la flore, d'en informer les clubs de CO et de veiller à leur mise en oeuvre. La commission «CO et environnement» entend également défendre les intérêts de la course d'orientation. Elle tente régulièrement d'établir un contact avec d'autres utilisateurs de la forêt et s'investit de manière à garantir un avenir à la course d'orientation dans les forêts suisses. 24 commissions régionales «CO et environnement» sont rattachées à la commission et remplissent les mêmes objectifs au niveau cantonal.

Simone Niggli-Luder, multiple championne du monde et biologiste: un membre éminent de la commission «CO et environnement»



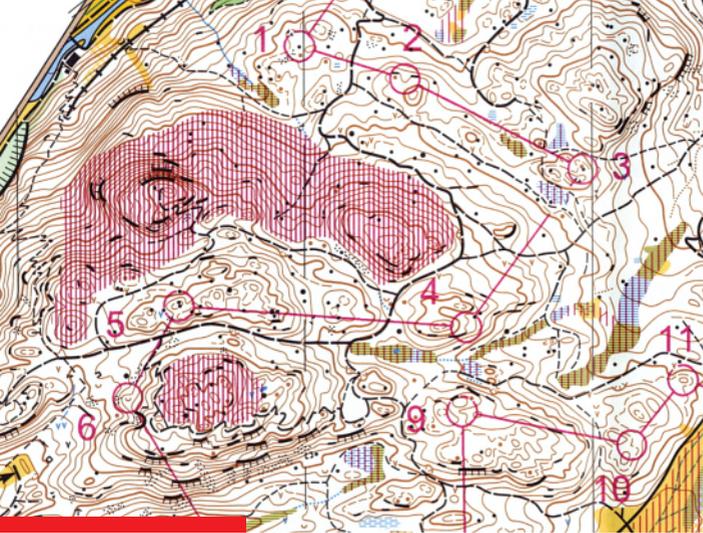
Planification de cartes de CO

Toute nouvelle cartographie d'un terrain ou retouche sur une carte de CO existante doit être annoncée par le producteur (généralement un club de CO) à la Fédération. Le terrain à cartographier est examiné par la commission «CO et environnement» et les commissions régionales «CO et environnement» concernées, en partenariat avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), respectivement les services cantonaux de protection de l'environnement. Des mesures et des recommandations sont alors émises concernant:

- les objets de protection d'importance nationale (selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN et les inventaires des biotopes)
- les objets de protection d'importance régionale et locale (en accord avec les services cantonaux de protection de l'environnement)
- les habitats du grand tétras (en accord avec la Station ornithologique suisse)
- les districts francs fédéraux (selon l'Ordonnance concernant les districts francs fédéraux)

Les cartes d'orientation aux échelles 1:5000 à 1:15000 sont le principal outil du coureur d'orientation.





Les zones interdites pour la protection des marais, ainsi que les zones de protection saisonnières pour le grand tétaras sont imprimées sur la carte.

Élaboration de cartes de CO

Les commissions régionales «CO et environnement» ont pour tâche de discuter avec les services cantonaux des projets cartographiques de leur région et des terrains sensibles concernés. Peuvent être concernés selon le type de terrain:

- les haut-marais et les bas-marais
- les zones alluviales
- les terrains secs
- les sites de reproduction de batraciens
- les habitats du grand tétaras
- les zones forestières protégées
- les districts francs fédéraux

Les discussions visent à un accord commun sur les mesures à prendre pour la protection des terrains sensibles. Les mesures possibles sont:

- Abandon de la cartographie
(plusieurs terrains de CO utilisés dans le passé ne sont aujourd'hui plus cartographiés en vue de protéger le grand tétaras)
- Détermination de zones interdites sur la carte de CO
- Détermination de périodes de protection
(par ex. pas de course d'orientation jusqu'à fin juillet)

Les cartographes-conseil régionaux accompagnent la mise en oeuvre des mesures.

Le but est que le chevreuil puisse se dissimuler dans les buissons et y trouve une protection nécessaire.



L'organisation de compétitions de CO

Conformément à la loi sur les forêts (LFo), l'organisation de grandes manifestations de CO est soumise à autorisation ou à déclaration (le nombre limite de participants varie entre les cantons). Les organisateurs demandent une autorisation au plus tôt et cherchent à entrer en contact de manière active avec les services forestiers et les gardes-faune concernés.

Restrictions

Swiss Orienteering renonce de manière générale à la course d'orientation dans les hauts-marais et les bas-marais isolés de plaine. C'est avec beaucoup de retenue qu'est pratiquée la CO dans les habitats du grand tétras (voir les paragraphes «Planification de cartes de CO» et «Elaboration de cartes de CO»). La pratique de la course d'orientation n'est autorisée dans les districts francs fédéraux qu'avec accord exprès des gardes-faune. Afin de protéger le chevreuil, Swiss Orienteering renonce à l'organisation de courses régionales et de plus grandes manifestations durant la période de mise à bas (de mai à juin) dans les forêts de taille réduite ainsi que dans celles entourées de zones résidentielles si nécessaire.

Aménagement d'une CO

Un aménagement intelligent de la course (emplacement du départ, de l'arrivée et des postes, tronçons entre les postes ainsi que tronçons balisés) permettent de réduire au plus strict minimum l'impact sur la faune. Les directives suivantes sont valables pour le traçage des parcours:

- aménagement en forme de couloir
- éviter les parcours se croisant à contre-sens
- exclusion des zones de repos pour le gibier et des clairières
- protection des lisières de forêt, des haies et des fourrés afin de protéger les oiseaux nicheurs
- pas de postes sur des fourmilières ou près de mangeoires pour le gibier

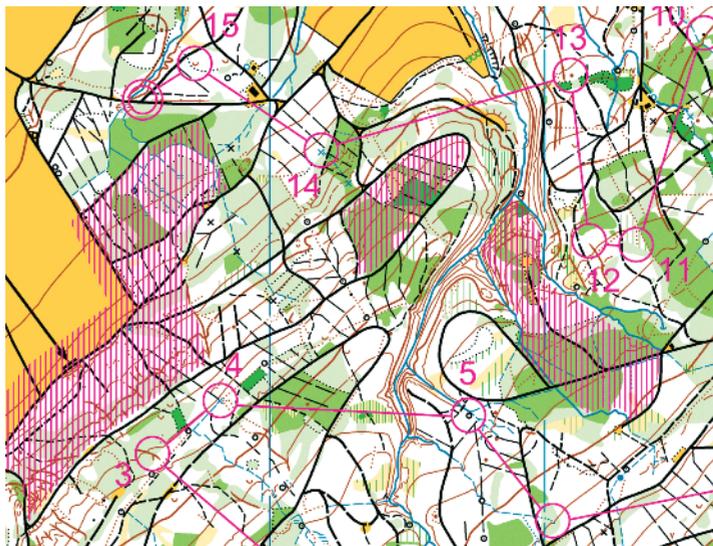
Des terrains non-sensibles seront choisis pour l'aire de départ et d'arrivée, ainsi que pour d'éventuels passages obligatoires. Les surfaces agricoles et forestières à protéger seront marquées comme zones interdites.

Emplacement des postes (pose de la balise)

Afin de protéger la végétation et le sol, les objets suivants ne pourront pas servir d'emplacement pour les postes:

- sources et sources marécageuses en terrain humide
- objets situés dans des plantations inférieures à 1 mètre de haut
- objets situés dans des versants érodés

L'impact sur la faune peut être réduit à son plus strict minimum grâce à des zones de repos pour le gibier (hâchurage rouge) et à un aménagement intelligent du parcours.





Un marquage supplémentaire dans le terrain rend le coureur d'orientation attentif aux zones interdites.

Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement permettent d'accroître l'efficacité des mesures relatives au traçage des parcours dans le but d'une meilleure protection de la faune et de la flore. Exemples:

- application rigoureuse de l'interdiction de pénétrer dans les zones interdites (disqualifications)
- marquage des zones interdites tels que les zones protégées et les espaces agricoles (non seulement sur la carte, mais également dans le terrain si nécessaire)

Les visites guidées lors des compétitions ont pour but de montrer aux autorités, chasseurs, gardes forestiers, associations de protection de la nature etc. les mesures mises en place par l'organisateur pour protéger la faune et la flore.

Terrains interdits

Il est interdit aux participants des championnats suisses ou des courses nationales de se rendre dans le terrain de compétition avant le jour de compétition muni d'une carte, ou de sortir des sentiers. On tente de garantir par cette mesure des conditions de compétition équitables pour tous et d'empêcher un entraînement incontrôlé en forêt.

Prix éco-OL

La commission «CO et environnement» de Swiss Orienteering décerne chaque année un prix éco-OL valorisant des compétitions particulièrement respectueuses de l'environnement. Une brochure* sert de ligne directrice.

* en allemand seulement: SOLV (2007): Der umweltfreundliche OL – ein Leitfaden zum Prix eco-OL, Schweizerischer OL-Verband

Transports publics

Conformément au règlement de compétition de Swiss Orienteering, le lieu de rassemblement d'une compétition doit se trouver à moins de 2 km d'un arrêt de transports publics, sans quoi l'organisateur doit organiser une navette. Les différentes correspondances en transports publics sont précisées dans les directives. Les coureurs qui se rendent à la compétition avec les transports publics peuvent par exemple être récompensés par une réduction de leur finance d'inscription. Une taxe de stationnement peut être perçue pour les voitures personnelles.

Swiss Orienteering s'investit afin qu'un maximum de participantes et participants aux compétitions utilise les transports publics pour se rendre aux compétitions.



Les hauts-marais
(tels que le marais de Zugerberg
sur la photo) sont interdits
aux coureurs d'orientation.



Bases scientifiques

La FSCO (aujourd'hui Swiss Orienteering) fut en 1991 la première fédération sportive suisse à faire étudier scientifiquement les conséquences d'une discipline sportive sur la faune et la flore. La dénommée «étude Oekogeo»¹ a démontré que l'impact de manifestations de CO était minime sur la végétation et qu'il pouvait être fortement réduite sur la faune à l'aide de mesures appropriées.

Une deuxième étude² (effectuée en 2000) a étudié, dix mois après deux compétitions nationales de CO, l'impact de la course d'orientation sur la végétation et les bas-marais des deux terrains Hochstuckli et Ibergereg. Dix mois plus tard, ni la végétation ni le sol ne laissaient entrevoir de quelconques traces des compétitions.

¹ SOLV (1991):
Einfluss des Orientierungslaufes auf Fauna und Flora,
Schweizerischer OL-Verband

² Leupi E. (2000):
Auswirkungen von OL-Veranstaltungen auf die Vegetation
von Flachmooren,
AG Natur und Landschaft, Luzern

Les deux études (uniquement en allemand) peuvent être retirées auprès de:
Swiss Orienteering, secrétariat, Krummackerweg 9, 4600 Olten,
info@swiss-orienteering.ch, téléphone 062 287 30 40

Glossaire

Zones sensibles: hauts-marais, habitats des grands tétras, sites de reproduction des batraciens, etc.

Zones interdites: zones délimitées sur la carte que les coureurs d'orientation n'ont le droit ni de pénétrer ni de traverser. Les zones interdites peuvent être permanentes ou ne durer que le temps d'une compétition. La pénétration d'une zone interdite par un coureur mène à sa disqualification. Les zones interdites sont souvent également marquées dans le terrain.

Zones de repos du gibier: sont inscrites sur la carte comme zones interdites. Elles doivent pouvoir permettre au gibier d'échapper à toute perturbation durant la compétition. D'un commun accord avec le garde-forestier, elles sont redéfinies pour chaque compétition.





sw!ss orienteeing

Secrétariat

Krummackerweg 9

4600 Olten

info@swiss-orienteeing.ch

téléphone 062 287 30 40

La CO sur internet

Swiss Orienteering

www.swiss-orienteeing.ch

commission

«CO et Environnement»

www.swiss-orienteeing.ch

→ Kommissionen → OL & Umwelt

Projet de CO pour les écoles

«sCOOL»

www.scool.ch

Magazine de la Fédération

Swiss Orienteering Magazine

www.swiss-orienteeing.ch

→ Magazine

Vente de matériel de CO

www.ol-shop.ch

Club de donateurs

www.goennerclub.ch

Fondation CO suisse

www.stiftungolschweiz.ch

Fédération internationale de CO

www.orienteeing.org

Swiss Orienteering est la Fédération nationale de course d'orientation, de VTT-O et de ski-O. Elle rassemble 11 associations régionales et 90 clubs. Des commissions spéciales pour le sport d'élite, la CO et l'environnement, les cartes, la formation, la compétition, la communication ainsi que le VTT-O et le ski-O conseillent et soutiennent le comité central.

Bien que la Suisse soit représentée au plus haut niveau dans le sport d'élite et jouisse également d'une excellente réputation mondiale quant à l'organisation de compétitions, la majeure partie des activités de la Fédération reste tributaire du bénévole. Depuis le printemps 2008, les tâches administratives sont désormais concentrées dans le nouveau secrétariat basé à Olten.

Avec plus de 4500 coureuses et coureurs entre 8 et 87 ans prenant part régulièrement à des compétitions dans l'une des 39 catégories, la course d'orientation fait figure de discipline sportive principale de Swiss Orienteering.